



N° 2021/59
du 24 juin 2021

DELIBERATION

autorisant le maire à signer une convention relative au versement d'une subvention par la commune de Païta en faveur de la Croix Rouge française

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L.221-5,
- VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021,
- VU le budget de l'exercice 2021,
- La commission du développement social urbain consultée en sa séance du 9 juin 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention relative au versement d'une subvention par la commune de Païta, avec l'association de la Croix Rouge française.

ARTICLE 2 :

La dépense, pour un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS XPF (3 500 000 F XPF) est imputée aux articles 6574.

25 JUN 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, notifiée à l'intéressé et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

[Handwritten signatures of council members]

- AMPLIATIONS :**
- Registre..... 1
 - SAS..... 1
 - SG..... 1
 - SGA..... 1
 - Trésorier de la province sud... 1
 - Service des finances..... 1
 - Service population 1
 - Intéressé 1
 - Affichage..... 2
 - Archives..... 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le **25 JUN 2021**
• de la notification effectuée le **28 JUN 2021**
• de la publication effectuée le **28 JUN 2021**
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
[Signature]
Philippe MONTON

POUR AMPLIATION
Païta, le **28 JUN 2021**